

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FONTAINES SAINT-MARTIN**

**N° 2024.03.14**

**7 mars 2024**

PRÉFECTURE DU RHÔNE  
Reçu le 12 MARS 2024  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué le huit février, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie POULAIN, Maire.

|                         |    |   |
|-------------------------|----|---|
| Nombre de conseillers : |    | <u>Présents</u> : Mme POULAIN Virginie ; M. BAUDELLOT Jean-Paul ; Mme COLLIOT |
| En exercice :           | 23 | Sabine ; M. ROLLET Pascal ; M. MOREAU Sébastien ; Mme SERTOOUR Céline ;       |
| Présents :              | 20 | Mme CLARY Joëlle ; Mme BELLAT Chantal ; M. SEYS Jean-Marc ; Mme BONNET        |
| Votants :               | 23 | Frédérique ; Mme CART Murielle ; Mme FRANCOZ-LANTELME Pascale ; M. De         |
| Absents :               | 0  | MOURGUES Jérôme ; Mme MEYNAND Nadège ; M RIBAS Rémy ; Mme                     |
|                         |    | JEANPETIT Laure ; M. D'ATTOMA Sébastien ; M. BOUCHER Yannick ; M.             |
|                         |    | DUSSON Nicolas ; M. CATHERIN Cédric.  |

Procurations : Mme MAGNIN Françoise (donne pouvoir à Mme BONNET Frédérique) ; M SOUDARIN Gilles (donne pouvoir à M. ROLLET Pascal) ; Mme PABON Isabelle (donne pouvoir à Mme LANTELME Pascale).

Absents :

Secrétaire de séance : M. Jean Paul BAUDELLOT

-----  
**2 – PLU-H MODIFICATION N°4**

**Madame le Maire,**

**RAPPELLE**, dans le cadre de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, il nous a été proposé de disposer des dossiers suivants :

à l'échelle de la Métropole de Lyon :

- un rapport de présentation comprenant notamment l'actualisation de l'évaluation environnementale,
- le règlement modifié,
- le POA-H (programme d'orientations et d'actions de l'habitat) modifié.

à l'échelle de chaque commune, un plan de situation et un fascicule comprenant un exposé des motifs des changements apportés, ainsi que les éléments avant et après modification pour chaque point.

Ces dossiers de modifications étaient destinés aux communes et personnes publiques associées pour l'éventuelle expression de leur avis.

L'enquête publique sur ce dossier de projet de modification n° 4 du PLU-H est prévue du 23 avril au 28 mai 2024. L'arrêté fixant les modalités d'enquête vous sera fourni courant mars.

L'avis du conseil municipal devant être mis à disposition du public lors de l'enquête.

**I – Objectifs**

Afin de renforcer les dimensions environnementales et sociales du PLU-H, la modification n°4 a pour ambition de :

- Contribuer à décarboner l'aménagement : développer les énergies renouvelables, favoriser la rénovation du bâti existant, protéger et renforcer la nature en ville, favoriser les mobilités actives,
- Poursuivre la politique de l'habitat, y compris en renforçant l'offre de logement autour des secteurs les mieux desservis en transports en commun,

- Accompagner le développement territorial en matière économique en faveur des activités productives et de nouveaux modèles économiques, en matière d'accueil de logements, services et d'équipements, tout en poursuivant la protection du patrimoine bâti,
- Limiter l'artificialisation des sols et l'impact sur les ressources : préserver les terres agricoles et naturelles, la ressource en eau, le patrimoine végétal,
- Intégrer les évolutions des projets opérationnels et d'aménagement et leur « gestion courante » : Grands projets d'intérêt métropolitain, projets d'intérêt intercommunal (échelle du bassin de vie), projets des communes,
- Ajuster certaines règles du document à la suite de leur application lors de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Il a été proposé de réaliser : 79 points territoriaux de modifications et 68 points de modifications du règlement. Pour Fontaines-Saint-Martin : il a été proposé 3 points du territoire de modifications

## II – Avis de la commune

Point 134 sur la protection de la haie plantée dans le cadre du marathon des haies sur le site Lacombe : proposition de classement en EBC de la haie. Cette proposition a reçu un avis favorable du conseil municipal.

Point 127 sur la continuité commerciale en pérennisant le linéaire à partir de la poste jusqu'au restaurant et sur la totalité de la Place de l'Eglise. Cette proposition a reçu un avis favorable du conseil municipal.

Point 128 sur la continuité commerciale depuis l'institut jusqu'au parking. Cette proposition a reçu un **avis défavorable** du conseil municipal.

Les modifications sur le règlement, le rapport de présentation et le POA-H ont reçu un avis favorable du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal,**

**APPROUVE** les avis sur les modifications.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.*

Le Maire,

Virginie POULAIN

